



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des étudiants en médecine

Question écrite n° 30378

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la rémunération des étudiants en médecine et leurs conditions de travail. Tout au long de la crise du Covid-19, les étudiants en médecine se sont mobilisés aux côtés du personnel soignant et des professionnels de santé pour apporter une aide précieuse dans la lutte contre la propagation du virus et le traitement des malades. Cette crise sanitaire a révélé le rôle décisif des étudiants en médecine mais a souligné, d'autant plus, la précarité de leur statut, alors même qu'ils se sont exposés à des risques importants de contamination, de fatigue et de stress liés à la situation sanitaire. Une étude a souligné les risques d'anxiété et de dépression liés aux dispositions particulières du statut d'étudiant hospitalier et au rythme d'étude intensif. L'étudiant infirmier cumule cinq demi-journées de stage hebdomadaires avec ses journées d'études, dans le respect d'une limite de temps de travail hebdomadaire de 48 heures. Dans le même temps, le coût des études de médecine et de la vie étudiante est en augmentation et la rémunération liée aux stages souvent insuffisante pour améliorer la situation financière des étudiants infirmiers. A titre de comparaison, un étudiant stagiaire touchera un montant minimal légal horaire de 3,75 euros contre 1,29 euro pour un étudiant hospitalier en quatrième année. Dans le contexte du lancement du Ségur de la Santé le 25 mai 2020 par le Premier ministre Édouard Philippe et le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran, il convient aussi d'intégrer au processus de refondation du système de santé les organisations de représentation des étudiants infirmiers pour qu'ils défendent leurs propositions de réforme. Face à cette situation, il l'interroge sur les mesures qu'entend prendre le gouvernement concernant la rémunération des étudiants infirmiers et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30378

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4157

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)